

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_RI

Opération	01P095O001 - Actions européennes et internationales
AP/EPCP	01P095E07 - EPFS-D-Actions européennes et internationales

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00325-01	64 - ESN INSIDIJON	ESPLANADE ERASME MAISON DE L ETUDIANT BUREAU 108	21078 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2020 destinée à l'intégration des étudiants internationaux	113 294,05	10 000,00	1 500,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	1 500,00	

Opération	01P095O001 - Actions européennes et internationales
AP/EPCP	01P095E07 - EPFS-D-Actions européennes et internationales

Libellé du Type d'aide PROJETS_RI-Projets internationaux

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00669-01	31804 - ECTI	78 RUE CHAMPIONNET	75018 PARIS	pour un programme de formation en faveur des jeunes de la commune de Sokone (Sénégal) (année 2020)	49 836,00	4 775,00	1 500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00717-01	18848 - ASS DE L ECOLE COMPLEMENTAIRE JAPONAISE DE DIJON	1 E RUE DU 26EME DRAGONS	21000 DIJON	pour dispenser une éducation linguistique et culturelle aux enfants japonais (complément)	9 192,00	1 500,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00785-01	26625 - ASS DES BURKINABE DE BOURGOGNE	14 RUE DU PRIEURE	21270 PONTAILLER SUR SAONE	pour la conduite de l'action "Mon école, ma santé".	70 752,81	8 000,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00810-01	6485 - MENDE STAR MENDE KONOBA	3 ALLEE DE LA SOURCE	21000 DIJON	pour l'organisation d'une journée d'échange autour de la culture africaine "Mali Cadence - Africa Danse"	7 900,00	5 000,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 01324-01	292 - PLAN 9	21 RUE BERLIER	21000 DIJON	pour la projection de courts-métrages à la péniche Cancale, le 10 septembre 2020	1 480,00	1 480,00	1 480,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
TOTAUX			Nombre de dossiers	5		Montant	5 980,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

Opération	01P057O001 - Soutien association culture scientifique
AP/EPCP	01P057E01 - EPFS - Soutien au secteur culture scientifique

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00108-01	286 - SOCIETE DES ANNALES DE BOURGOGNE	2 BOULEVARD GABRIEL Faculté Droit et Lettres	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020	11 430,00	250,00	150,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2020 - 00509-01	11378 - STE DE MINERALOGIE ET DE PALEONTOLOGIE DIJONNAISE	RUE JEAN XXIII CENTRE SOCIAL DES GRESILLES	21000 DIJON	pour l'exposition "Les grands prédateurs des temps géologiques", du 2 au 31 octobre 2021 (acompte)	14 400,00	2 500,00	2 250,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	2 400,00	

Opération	01P060O001 - Soutien au secteur musique
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00662-01	33038 - DON DU SON	14 RUE DE L ARQUEBUSE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020	36 210,00	5 000,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2020 - 00665-01	12251 - DIJCOLORG	4 BIS RUE AUGUSTE COMTE	21000 DIJON	pour l'organisation du festival de musique mécanique en 2021 (acompte)	80 000,00	20 000,00	20 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2020 - 00974-01	30722 - LES COCOTTES	4 CHEMIN DES LENTILLERES	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020 destinée au développement du site internet ressources pour artistes	46 605,00	4 000,00	2 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	23 000,00	

Opération	01P060O001 - Soutien au secteur musique
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00795-01	16588 - COMPAGNIE NOVA	35 RUE DEVOSGES CHEZ MONSIEUR SEBASTIN UETTWILLER	21000 DIJON	pour l'enregistrement de l'album "Mama"	2 860,00	800,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00925-01	18114 - ENSEMBLE VOCAL DE BOURGOGNE	13 RUE MARTYRS DE LA RESISTANCE	71100 CHALON SUR SAONE	pour la présentation du spectacle "Messa di Gloria" de Puccini	15 750,00	2 000,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	1 500,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P060O002 - Soutien au secteur danse
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00995-01	268 - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO POLONAISE WARSZAWA	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE MM8	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020 (complément)	2 360,44	500,00	200,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	200,00	

Opération	01P060O002 - Soutien au secteur danse
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00633-01	29917 - MAKUSSA	27 RUE DE LA LIBERTE	21000 DIJON	pour l'organisation d'un stage de danse africaine, le 10 octobre 2020	1 400,00	1 000,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	500,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P060O003 - Soutien au secteur théâtre
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00335-01	31942 - LA COMPAGNIE DES SEPT POLES	14 RUE PROFESSEUR ROBERT DEBRE CHEZ MONSIEUR JEAN PAUL PREVOST	21000 DIJON	pour la création du spectacle intitulé "La Vraie Vie"	1 163,00	1 000,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00698-01	24468 - THEATRE DE UME	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE P1	21000 DIJON	pour la création du spectacle intitulé "Croire aux Fauves"	23 790,00	6 000,00	3 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00730-01	340 - THEATRE DE L ESPOIR	14 AVENUE JEAN JAURES	21000 DIJON	pour l'organisation du festival "Scènes en Vert", en décembre 2020	39 400,00	10 000,00	5 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00764-01	14249 - COMPAGNIE L OISEAU MONDE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE RR8	21000 DIJON	pour la création du spectacle très jeune public intitulé "Ecorce"	7 462,70	1 500,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
TOTAUX			Nombre de dossiers	4		Montant	9 000,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P060O004 - Soutien secteur pluridisciplinaire
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00962-01	33508 - ST ART PROD	27 RUE GENERAL CHARLES DE NANSOUTY	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020	6 550,00	2 500,00	2 500,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	2 500,00	

Opération	01P066O002 - Soutien Arts Plastiques Divers
AP/EPCP	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts visuels

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00821-01	24154 - LE TACHE PAPIER ATELIER ET GALERIE	27 BIS RUE D AHUY	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020 (complément)	113 719,00	800,00	300,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	300,00	

Opération	01P066O002 - Soutien Arts Plastiques Divers
AP/EPCP	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts visuels

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00985-01	33510 - HYPOTHESE 222	29 RUE DE CHENOVE LE CENTRE	21000 DIJON	pour l'organisation de l'exposition "On a penché l'horizon" au cours de l'année 2021 (acompte)	4 700,00	1 500,00	1 500,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	1 500,00	

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

Opération	01P078O009 - Evénements Nuits d'Orient
AP/EPCP	01P078E43 - EPFS-D-Manifestations dans les quartiers

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00789-01	360 - GRESILLES NOUVEAU SOUFFLE	3 RUE JEAN XXIII CENTRE SOCIAL DES GRESILLES	21000 DIJON	pour l'organisation d'un salon de thé, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	1 520,00	1 100,00	100,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau. Par ailleurs, lors de sa séance du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a accordé une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 800 € à l'association « Grésilles Nouveau Souffle » pour l'année 2020. La Ville demande à l'association d'utiliser la moitié de ladite aide financière, soit la somme de 900 €, pour le festival « Les Nuits d'Orient ». Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier l'objet de la subvention attribuée par l'assemblée délibérante du 28 mai 2020 comme suit : « 900 € pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2020 et 900 € dans le cadre du festival « Les Nuits d'Orient ».
2020 - 00939-01	86 - SCIC L AUTRE BOUT DU MONDE	14 AVENUE JEAN JAURES	21000 DIJON	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	5 250,00	1 500,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
2020 - 00943-01	273 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE DIJON GRESILLES	11 RUE CASTELNAU	21000 DIJON	pour la présentation de spectacles de contes, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	5 500,00	3 500,00	1 400,00	Ces aides financières seront mandatées selon les modalités prévues à l'avenant n° 8 à la convention d'objectifs et de moyens n° 17-164 du 27 janvier 2017. Par ailleurs, lors de sa séance du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a accordé une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 2 300 € à la MJC des Grésilles pour l'année 2020. La Ville demande à l'association d'utiliser la moitié de ladite aide financière, soit la somme de 1 150 € pour le festival « Les Nuits d'Orient ». Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier l'objet de la subvention attribuée par l'assemblée délibérante du 28 mai 2020 comme suit : « 1 150 € pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2020 (complément) et 1 150 € dans le cadre du festival « Les Nuits d'Orient » et d'approuver l'avenant n° 8 à la convention d'objectifs et de moyens n° 17-164 du 27 janvier 2017.
2020 - 00948-01	273 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE DIJON GRESILLES	11 RUE CASTELNAU	21000 DIJON	pour l'organisation d'un cabaret oriental, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	6 800,00	3 500,00	1 400,00	le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2020 (complément) et 1 150 € dans le cadre du festival « Les Nuits d'Orient » et d'approuver l'avenant n° 8 à la convention d'objectifs et de moyens n° 17-164 du 27 janvier 2017.
2020 - 00956-01	80 - THEATRE DE L INEDIT BISTROT DE LA SCENE	203 RUE D AUXONNE	21000 DIJON	pour la présentation de spectacles, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	6 540,00	1 000,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00961-01	24154 - LE TACHE PAPIER ATELIER ET GALERIE	27 BIS RUE D AHUY	21000 DIJON	résidence d'artiste et ateliers pédagogiques, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	2 789,00	2 300,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau. Par ailleurs, lors de sa séance du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a accordé une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association « Le Tâche Papier » pour l'année 2020. La Ville demande à l'association d'utiliser la moitié de ladite aide financière, soit la somme de 500 €, pour le festival « Les Nuits d'Orient ». Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier l'objet de la subvention attribuée lors de l'assemblée délibérante du 28 mai 2020 comme suit : « 500 € pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2020 (complément) et 500 € dans le cadre du festival « Les Nuits d'Orient ».
2020 - 00964-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	5 000,00	3 900,00	2 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.

2020 - 00972-01	17551 - LUMIERES D ORIENT 21	3 B RUE ARMAND THIBAUT	21600 LONGVIC	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	6 162,00	4 000,00	1 500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00975-01	21715 - SOS REFOULEMENT	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE TT10	21068 DIJON CEDEX	pour sa participation au festival "Les Nuits d'Orient"	6 500,00	3 500,00	1 200,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00976-01	4673 - FEDERATION FRANCAISE DES MJC	16 RUE HERMEL	75018 PARIS	pour la participation de la MJC Centre Social Balzac Maladière au festival "Les Nuits d'Orient"	4 050,00	2 000,00	1 400,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens n° 18-078 du 24 juillet 2018 dès que celui-ci sera devenu exécutoire.
2020 - 00978-01	110 - COMPAGNIE L ARTIFICE	75 AVENUE JEAN JAURES LA MINOTERIE	21000 DIJON	pour l'action "Rendez-vous pour goûter l'Orient", dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	1 250,00	1 200,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
2020 - 00979-01	21756 - COMPAGNIE LES ECORCHES	1 RUE QUENTIN	21000 DIJON	présentation du spectacle "M'appelle Mohamed Ali", dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	2 500,00	1 500,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00981-01	4518 - LA VAPEUR	42 AVENUE DE STALINGRAD	21000 DIJON	pour sa participation au festival "Les Nuits d'Orient"	4 200,00	3 800,00	2 200,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00987-01	338 - ACODEGE	2 RUE GAGNEREAUX	21014 DIJON CEDEX	pour l'organisation de diverses animations par l'espace socio-culturel, dans le cadre festival "Les Nuits d'Orient"	6 760,00	2 500,00	150,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire. Par ailleurs, lors de sa séance du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a accordé une subvention de fonctionnement d'un montant de 900 € à l'ACODEGE pour l'année 2020. La Ville demande à l'association d'utiliser la moitié de ladite aide financière, soit la somme de 450 €, pour le festival « Les Nuits d'Orient ». Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier l'objet de la subvention attribuée lors de l'assemblée délibérante du 28 mai 2020 comme suit : «450 € pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2020 et 450 € dans le cadre du festival « Les Nuits d'Orient » et d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association.
2020 - 00989-01	199 - ART DANSE BOURGOGNE	6 AVENUE DES GRESILLES	21000 DIJON	performance artiste chorégraphique Sofian Jouini, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	4 172,00	2 162,00	1 900,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
2020 - 00990-01	295 - MEDIA MUSIC ASSOCIATION	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE N5	21000 DIJON	pour l'organisation d'un concert de jazz, dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	4 730,00	2 500,00	2 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
2020 - 00994-01	245 - ZUTIQUE PRODUCTIONS	2 RUE BOUTARIC	21070 DIJON CEDEX	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival "Les nuits d'Orient"	23 428,00	20 000,00	20 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens n° 18-420 du 3 juillet 2018 dès que celui-ci sera devenu exécutoire.
2020 - 00997-01	21923 - DE BAS ETAGES	94 BOULEVARD MANSART THEATRE MANSART	21000 DIJON	pour la conduite de l'action "La Kasbah", dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	4 500,00	4 000,00	2 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00998-01	17653 - MAGNAVOX	114 RUE BERBISEY CHEZ MONSIEUR SAMUEL OFFREDI	21000 DIJON	pour la réalisation du projet "Oriental Fusion", dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	1 200,00	1 200,00	800,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 01007-01	4684 - CLAIR OBSCUR LYRIQUE	14 RUE DE DIJON CHEZ MONSIEUR MONOT	21380 MARSANNAY LE BOIS	pour la présentation du spectacle "Parfum d'Orient", dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient"	6 130,00	6 130,00	2 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
TOTAUX			Nombre de dossiers	20		Montant	44 050,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide PROJETS_EDUCATIFS

Opération	01P117O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P117E35 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00732-01	340 - THEATRE DE L ESPOIR	14 AVENUE JEAN JAURES	21000 DIJON	pour l'organisation d'une animation, dans le cadre du festival "Scènes en vert"	39 400,00	3 000,00	1 500,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00928-01	133 - COMPAGNIE THEATRE DE L ECLAIRCIE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE TT1	21000 DIJON	pour la médiation et la diffusion autour du spectacle "Duplex"	6 400,00	5 000,00	4 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens n° 18-488 du 16 octobre 2018 dès que celui-ci sera devenu exécutoire.
TOTAUX	Nombre de dossiers			2	Montant		5 500,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide MANIF_SPORTIVES

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E07 - EPFS-D-Soutien financier secteur sportif

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00723-01	20884 - TENNIS CLUB DES BOIS DE NORGES	BOIS DE NORGES	21490 NORGES LA VILLE	treizième édition de l'Open BNP Paribas Bourgogne Franche-Comté, du 8 au 14 juin 2020	50 080,00	5 000,00	1 500,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2020 - 00940-01	23443 - ASS SPORTIVE DU GOLF DE DIJON BOURGOGNE	BOIS DE NORGES	21490 NORGES LA VILLE	pour l'organisation de la semaine internationale de golf, du 15 au 20 septembre 2020	43 600,00	5 000,00	2 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.
2020-01328-01	260 – GRESILLES FOOTBALL CLUB	STADE EPIREY 1 RUE MARIUS CHANTEUR	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2020-2021 (acompte)	20 000,00	20 000,00	20 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à l'article 5 de la convention d'objectifs et de moyens n° 19-357 du 24 septembre 2019.
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	23 500,00	

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide INVES_SOCIAL

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E22 - EPIS-D-Frais pilotage des missions

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00278-01	31991 - SECOURISTES SANS FRONTIERES MEDICAL TEAM	1 bld Chanoine Kir CHS La Chartreuse	21000 DIJON	pour l'acquisition de divers matériels	10 088,50	10 000,00	10 000,00	Cette aide financière sera mandatée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	10 000,00	

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide FONCT_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00008-01	191 - SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE DIJON	21 ROUTE DU LOGIS	21120 GEMEAUX	subvention de fonctionnement pour l'année 2020	7 972,00	250,00	250,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2020 - 00068-01	69 - UNION DEPARTEMENTALE ASSOCIATIONS ANCIENS COMBATTANTS VICTIMES GUERRE	18 RUE DES PORTE FEUILLES	21121 FONTAINE LES DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020	1 214,00	250,00	250,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2020 - 00075-01	259 - FONDATION MARECHAL DE LATTRE COMITE DEPARTEMENTAL DE COTE D OR	21 C RUE DE LA CHAUMIERE	21240 TALANT	subvention de fonctionnement pour l'année 2020	9 550,00	260,00	250,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2020 - 00170-01	270 - ECOUTE MES MAINS	20 RUE FEVRET	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020	1 455,00	500,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2020 - 00197-01	225 - MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L AMITIE ENTRE LES PEUPLES DIJON	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE Y3	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020	2 340,00	300,00	300,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2020 - 00266-01	233 - AMICALE DES PATTES PALMEES	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE HH7	21068 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2020	18 956,20	700,00	350,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2020 - 00449-01	32282 - SOLID ROMS	2 PROMENADE DU RHONE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020	2 900,00	1 000,00	300,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2020 - 00635-01	198 - ASSOCIATION NATIONALE CHEMINOTS ANCIENS COMBATTANTS SECTION DIJON	10 RUE ANTOINETTE QUARRE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020	40 722,00	350,00	250,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2020 - 00738-01	2932 - FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES SECTION COTE D OR	132 AVENUE EIFFEL	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020	3 190,00	350,00	250,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	9		Montant	2 700,00	

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide PROJETS_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00270-01	225 - MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L AMITIE ENTRE LES PEUPLES DIJON	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE Y3	21000 DIJON	pour l'exposition "Histoire des abolitions de l'esclavage", du 4 au 15 mai 2020	700,00	700,00	170,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00464-01	225 - MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L AMITIE ENTRE LES PEUPLES DIJON	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE Y3	21000 DIJON	pour l'organisation de l'exposition "Espoirs Exil", du 16 au 29 mars 2020	900,00	800,00	170,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
2020 - 00803-01	32171 - AVEC LA DEUCHE ROSE	1 RUE DE CHAMPOIRON	21490 ST JULIEN	pour une exposition photo itinérante sur le cancer du sein	11 000,00	1 000,00	1 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	1 340,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_SOCIAL

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 00378-01	125 - MOUVEMENT DE LA PAIX COMITE DE DIJON ET DE COTE DOR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE E5	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020	5 960,00	1 000,00	500,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2020 - 00794-01	496 - SECOURS CATHOLIQUE COMITE DE COTE D OR	9 TER BOULEVARD VOLTAIRE	21000 DIJON	pour le fonctionnement de l'accueil de jour en faveur des personnes sans domicile fixe	285 000,00	25 000,00	10 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	10 500,00	

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_MJC

Opération	01P079O002 - Structures de quartiers
AP/EPCP	01P079E30 - EPFS-D-Structures de quartiers

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2020 - 01372-01	273 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE DIJON GRESILLES	11 RUE CASTELNAU	21000 DIJON	pour la conduite de l'action "Mon quartier au féminin"	14 600,00	3 000,00	3 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 8 à la convention d'objectifs et de moyens n° 17-164 du 27 janvier 2017 sera devenu exécutoire.
2020 - 01373-01	273 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE DIJON GRESILLES	11 RUE CASTELNAU	21000 DIJON	pour la conduite de l'action "K-Wa" (café citoyen)	15 500,00	3 000,00	3 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 8 à la convention d'objectifs et de moyens n° 17-164 du 27 janvier 2017 sera devenu exécutoire.
2020 - 01374-01	273 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE DIJON GRESILLES	11 RUE CASTELNAU	21000 DIJON	pour la conduite de l'action "Mini-reporter : Presse MJC des jeunes"	15 800,00	4 000,00	4 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 8 à la convention d'objectifs et de moyens n° 17-164 du 27 janvier 2017 sera devenu exécutoire.
2020 - 01446-01	172 - MJC CENTRE SOCIAL MONTCHAPET	1 TER RUE DE BEAUNE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2020 (complément)	2 000,00	2 000,00	2 000,00	Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs n° 18-138 du 22 février 2018 sera devenu exécutoire.
TOTAUX			Nombre de dossiers	4		Montant	12 000,00	



CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Claire TOMASELLI, Adjointe déléguée aux Sports, dûment habilitée, par délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2020,

Et, d'autre part,

L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE DIJON BOURGOGNE, représentée par son Président Mathieu LEGRAS.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €,

que la Ville de Dijon souhaite étendre ce conventionnement aux associations dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 15 000 € ou comprend l'organisation de manifestations.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon est destinée à permettre l'organisation de la semaine internationale TGC 2020 du 15 au 20 septembre 2020.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à 2 000 €.

Article 3 : Conditions d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association Sportive du Golf de Dijon Bourgogne s'engage à produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Elle s'engage par ailleurs à faire figurer de façon visible le logo de la Ville de Dijon sur ses différents supports de communication et sur les tenues sportives de ses licenciés, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires du club et à présenter tout élément (logos, photos, banderoles, coupures de presse etc.) permettant d'apprécier la manière dont a été mise en valeur l'image de la Ville, dans le cadre de l'aide apportée à l'occasion d'événements.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée par mandat administratif, à hauteur de 80% dès que la présente convention sera devenue exécutoire et le solde sur présentation du bilan définitif de la manifestation.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2020.

Fait à Dijon, le

L'Adjointe déléguée aux Sports,

Le Président de l'association,

Claire TOMASELLI

Mathieu LEGRAS



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

CONVENTION annuelle
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION

Année 2020

Entre, d'une part,

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2020,

et d'autre part,

L'association MEDIA MUSIC ASSOCIATION, représentée par son Président, Monsieur Jacques PARIZE, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or en 1985 et dont le siège est situé à la Maison des Associations, Boîte N5, 2 rue des Corroyeurs à Dijon (21000),

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être formalisée par une convention dès lors que le montant annuel de subventions atteint la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, la Ville de Dijon s'engage à attribuer à MEDIA MUSIC ASSOCIATION, une subvention destinée à financer l'organisation d'un concert de jazz oriental dans le cadre du Festival Nuits d'Orient qui aura lieu à Dijon du 20 novembre au 6 décembre 2020.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2020.

Article 3 : Montant de la subvention

La subvention attribuée s'élève à la somme de 2 000 €.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

. 80 %, soit la somme de 1 600 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
. le solde (20 %), soit la somme de 400 €, au vu de la transmission par MEDIA MUSIC ASSOCIATION à la Direction des Finances, du bilan financier définitif et du bilan qualitatif de l'action.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

La subvention sera créditée sur le compte de MEDIA MUSIC ASSOCIATION selon les procédures comptables en vigueur.

Article 5 : Conditions d'utilisation de la subvention

MEDIA MUSIC ASSOCIATION s'engage à utiliser la subvention conformément à son projet associatif et à l'objet défini à l'article 1.

Dans le cas contraire, la Ville pourra ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant.

Article 6 : Avenant

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant signé par la Ville et MEDIA MUSIC ASSOCIATION.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,
L'Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et
aux festivals,

Pour MEDIA MUSIC ASSOCIATION,
Le Président,

Christine MARTIN

Jacques PARIZE



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION

Année 2020

Entre, d'une part,

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2020,

Et d'autre part,

L'association ART DANSE BOURGOGNE, représentée par sa Présidente, Madame Andrée BONNERY, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or en 1988 et dont le siège est situé 6 avenue des Grésilles à Dijon (21000),

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être formalisée par une convention dès lors que le montant annuel de subventions atteint la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, la Ville de Dijon s'engage à attribuer à l'association ART DANSE une subvention destinée à financer une performance de l'artiste chorégraphique Sofian Jouini dans le cadre du Festival Nuits d'Orient qui aura lieu à Dijon du 20 novembre au 6 décembre 2020.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2020.

Article 3 : Montant de la subvention

La subvention attribuée s'élève à la somme de 1 900 €.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

. 80 %, soit la somme de 1 520 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
. le solde (20 %), soit la somme de 380 €, au vu de la transmission par l'association ART DANSE à la Direction des Finances, du bilan financier définitif et du bilan qualitatif de l'action.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

La subvention sera créditée sur le compte de l'association ART DANSE selon les procédures comptables en vigueur.

Article 5 : Conditions d'utilisation de la subvention

L'association ART DANSE s'engage à utiliser la subvention conformément à son projet associatif et à l'objet défini à l'article 1.

Dans le cas contraire, la Ville pourra ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant.

Article 6 : Avenant

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant signé par la Ville et l'association ART DANSE.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,
L'Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et
aux festivals,

Pour l'Association ART DANSE BOUGOGNE,
La Présidente,

Christine MARTIN

Andrée BONNERY



MAIRIE DE DIJON

PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

CONVENTION **relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Année 2020

Entre, d'une part,

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2020,

Et d'autre part,

L'association L'ARTIFICE, représentée par son Président, Monsieur Jean-Philippe PIERRON, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or en 1990 et dont le siège est situé à la Minoterie, 75 avenue Jean Jaurès à Dijon (21000),

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être formalisée par une convention dès lors que le montant annuel de subventions atteint la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, la Ville de Dijon s'engage à attribuer à l'association L'ARTIFICE une subvention destinée à financer l'action « Rendez-vous pour goûter l'Orient », dans le cadre du Festival Nuits d'Orient qui aura lieu à Dijon du 20 novembre au 6 décembre 2020.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2020.

Article 3 : Montant de la subvention

La subvention attribuée s'élève à la somme de 1 000 €.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

. 80 %, soit la somme de 800 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
. le solde (20 %), soit la somme de 200 €, au vu de la transmission par l'association L'ARTIFICE à la Direction des Finances, du bilan financier définitif et du bilan qualitatif de l'action.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

La subvention sera créditée sur le compte de l'association L'ARTIFICE selon les procédures comptables en vigueur.

Article 5 : Conditions d'utilisation de la subvention

L'association L'ARTIFICE s'engage à utiliser la subvention conformément à son projet associatif et à l'objet défini à l'article 1.

Dans le cas contraire, la Ville pourra ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant.

Article 6 : Avenant

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant signé par la Ville et l'association L'ARTIFICE.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,
L'Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et
aux festivals,

Pour l'Association L'ARTIFICE,
Le Président,

Christine MARTIN

Jean-Philippe PIERRON



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

CONVENTION relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION

Année 2020

Entre, d'une part,

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2020,

et d'autre part,

La SCIC L'AUTRE BOUT DU MONDE, représentée par son Président, Monsieur Benjamin MAGNEN, société coopérative d'intérêt collectif, dont les statuts ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon en 2013 et dont le siège est situé 14 avenue Jean Jaurès à Dijon (21000),

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être formalisée par une convention dès lors que le montant annuel de subventions atteint la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, la Ville de Dijon s'engage à attribuer à la SCIC L'AUTRE BOUT DU MONDE, une subvention destinée à financer l'organisation de diverses animations dans le cadre du Festival Nuits d'Orient qui aura lieu à Dijon du 20 novembre au 6 décembre 2020.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2020.

Article 3 : Montant de la subvention

La subvention attribuée s'élève à la somme de 1 000 €.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

. 80%, soit 800 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
. le solde (20%), soit 200 €, au vu de la transmission par la SCIC L'AUTRE BOUT DU MONDE à la Direction des Finances, du bilan financier définitif et du bilan qualitatif de l'action.
En cas d'excédent dégagé par la SCIC sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

La subvention sera créditée sur le compte de la SCIC L'AUTRE BOUT DU MONDE selon les procédures comptables en vigueur.

Article 5 : Conditions d'utilisation de la subvention

La SCIC L'AUTRE BOUT DU MONDE s'engage à utiliser la subvention conformément à son projet associatif et à l'objet défini à l'article 1.

Dans le cas contraire, la Ville pourra ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant.

Article 6 : Avenant

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant signé par la Ville et la SCIC L'AUTRE BOUT DU MONDE.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,
L'Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et
aux festivals,

Pour la SCIC L'AUTRE BOUT DU MONDE,
Le Président,

Christine MARTIN

Benjamin MAGNEN



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION

Année 2020

Entre, d'une part,

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2020,

Et d'autre part,

L'ACODEGE, représentée par sa présidente, Madame Françoise GOBILLOT, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or en 1984 et dont le siège est situé 2 rue Gagnereaux, BP 61402, à Dijon (21014),

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être formalisée par une convention dès lors que le montant annuel de subventions atteint la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, la Ville de Dijon s'engage à attribuer à l'ACODEGE une subvention destinée à financer la participation de l'association au Festival Nuits d'Orient qui aura lieu à Dijon du 20 novembre au 6 décembre 2020.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2020.

Article 3 : Montant de la subvention

La subvention attribuée s'élève à la somme de 150 €.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

. 80 %, soit la somme de 120 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
. le solde (20 %), soit la somme de 30 €, au vu de la transmission par l'ACODEGE à la Direction des Finances, du bilan financier définitif et du bilan qualitatif de l'action.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

La subvention sera créditée sur le compte de l'ACODEGE selon les procédures comptables en vigueur.

Article 5 : Conditions d'utilisation de la subvention

L'ACODEGE s'engage à utiliser la subvention conformément à son projet associatif et à l'objet défini à l'article 1.

Dans le cas contraire, la Ville pourra ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant.

Article 6 : Avenant

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant signé par la Ville et l'ACODEGE. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,
L'Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et
aux festivals,

Pour l'ACODEGE,
La Présidente,

Christine MARTIN

Françoise GOBILLOT



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

AVENANT N°1
A LA CONVENTION relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION
VILLE DE DIJON - ACODEGE

Année 2020

Entre, d'une part,

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2020,

Et d'autre part,

L'ACODEGE, représentée par sa présidente, Madame Françoise GOBILLOT, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or en 1984 et dont le siège est situé 2 rue Gagnereaux, BP 61402, à Dijon (21014),

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être formalisée par une convention dès lors que le montant annuel de subventions atteint la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant que l'ACODEGE souhaite organiser diverses animations dans le cadre du Festival Nuits d'Orient qui aura lieu à Dijon du 20 novembre au 6 décembre 2020.
Considérant que l'ACODEGE sollicite pour ce faire, une subvention complémentaire auprès de la Ville.

Considérant que par délibération du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a accordé, à l'ACODEGE, une subvention de fonctionnement d'un montant de 900 € pour l'année 2020.

Considérant qu'il est demandé à l'ACODEGE d'utiliser la moitié de cette subvention dans le cadre du Festival Nuits d'Orient.

La convention relative au financement d'une association n° du est donc modifiée comme suit.

Article 1 :

L'article 1 relatif à l'objet de la convention est ainsi complété.

Par le présent avenant, la Ville de Dijon s'engage à attribuer à l'ACODEGE :

- . au titre du droit commun, une subvention de fonctionnement,
- . au titre du droit commun, une subvention destinée à financer la participation de l'association au Festival Nuis d'Orient 2020,
- . dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville 2020, une subvention destinée à financer la conduite de l'action « Chantiers éducatifs permanents - learning by doing ».

Article 2 :

L'article 3 relatif au montant des subventions est ainsi modifié.

Les subventions attribuées s'élèvent à la somme totale de 25 900 €, répartie comme suit :

- . 900 € au titre du droit commun, dont 450 € seront consacrés au fonctionnement de l'association et 450 € seront destinés à financer la participation de l'association au Festival Nuits d'Orient 2020,
- . 25 000 € au titre du Contrat de Ville.

Article 3 :

Le présent avenant est conclu pour l'année 2020.

Article 4 :

Les autres dispositions de la convention relative au financement d'une association n° du demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,
L'Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et
aux festivals,

Pour l'ACODEGE,
La Présidente,

Christine MARTIN

Françoise GOBILLOT